

*Initiatives ministérielles*

1867 à 1984, il n'a été fait autant recours à la clôture qu'en ces huit dernières années.

Le gouvernement a limité les séances de la Chambre. Il a pratiquement démoli le système de comités parlementaires, ce qui fait que les députés ne sont plus en mesure d'étudier de façon satisfaisante les mesures législatives qui sont soumises au Parlement.

Les Canadiens comptent sur le Parlement pour étudier de façon attentive et détaillée les mesures législatives proposées par le gouvernement. Or, c'est impossible quand le gouvernement agit de façon aussi grotesque qu'il le fait aujourd'hui. Les députés, même ceux qui sont devenus spécialistes des questions d'immigration, ne peuvent absolument pas examiner en trois jours un projet de loi comme celui-ci, qui a été présenté à la Chambre sans la moindre consultation ou analyse.

Les paroles tranquilisantes du gouvernement à l'égard de la réforme et du respect du Parlement ne sont que du verbiage. Elles font partie de la politique de l'éloquence creuse. On dit une chose, on en fait une autre.

Les Canadiens méritent mieux de la part du Parlement, surtout quand celui-ci traite de questions importantes. Il ne s'agit pas seulement de donner aux députés la possibilité d'examiner ces projets de loi en détail, mais aussi de leur donner celle de consulter les ONG compétentes de façon que ces dernières puissent les éclairer de leur point de vue, de même que les Églises, les communautés ethniques et culturelles qui s'inquiètent beaucoup des questions d'immigration, et la Commission d'appel de l'immigration.

Ce projet aura de lourdes répercussions sur les transporteurs. Eux aussi devraient avoir la possibilité d'examiner en détail ce projet de loi afin de nous faire part de leur point de vue.

Le projet de loi propose des changements qui vont affecter les services sociaux et les services de santé. Nous aimerions avoir leur avis, pour connaître la gravité des conséquences que peuvent avoir les immigrants pour les services sociaux et les services de santé. Le projet traite longuement de la criminalité terroriste. Nous devrions pouvoir entendre le point de vue de la police, du SCRS et de la GRC.

Il est très difficile pour l'instant d'évaluer de nombreux passages du projet. Je puis dire au ministre que certaines dispositions me semblent excellentes. Elles répondent à des requêtes qui ont été faites. Je félicite donc le ministre. D'autres dispositions, par contre, me paraissent mauvaises au premier coup d'oeil.

Il y a un grand nombre de dispositions dont nous n'avons pas pu évaluer encore l'efficacité et les répercussions. C'est pourquoi nous dénonçons le fait que ce projet de loi soit débattu aujourd'hui et que le gouvernement essaie de mettre un terme au débat lundi soir.

L'immigration a joué et continuera de jouer un rôle très important au Canada. Exception faite des autochtones, nous sommes presque tous issus de familles d'immigrants. Même les Canadiens d'origine britannique et française descendent de familles d'immigrants. L'immigration a contribué à faire du Canada un grand pays et à édifier d'autres pays comme les États-Unis. Si les États-Unis sont aujourd'hui un grand pays, c'est à cause des immigrants, comme c'est le cas pour le Canada.

• (1640)

Chaque vague d'immigration a enrichi le Canada sur les plans économique et culturel. En conséquence, il nous faut une politique d'immigration équitable, humaine et généreuse.

La Loi actuelle sur l'immigration qu'un gouvernement libéral a fait adopter en 1976 et qui a été proclamée en 1978 établit les objectifs de l'immigration au Canada, et ces objectifs demeurent valables. Ils n'ont pas été modifiés, et le projet de loi que le ministre a déposé ne vise pas à les modifier non plus.

Je crois qu'il convient de rappeler certains de ces objectifs—pas tous bien sûr—question de rafraîchir la mémoire de la Chambre et des Canadiens pour ce qui est des objectifs de notre Loi sur l'immigration.

D'entrée de jeu, il est stipulé que notre politique d'immigration vise à promouvoir les intérêts du pays sur les plans intérieur et international, ce qui veut dire que notre politique d'immigration et nos lois sur l'immigration doivent promouvoir les intérêts du Canada.

Un peu plus loin, on lit: «d'enrichir et de renforcer le tissu culturel et social du Canada en tenant compte de son caractère bilingue.»

Notre politique d'immigration vise également à faciliter la réunion au Canada des citoyens canadiens avec leurs proches parents de l'étranger afin de favoriser la réunion des familles.

On lit aussi que, pour garantir que les personnes sollicitant leur admission au Canada ne fassent pas l'objet de discrimination contraire à la Charte canadienne des droits, notre politique d'immigration ne doit pas être discriminatoire et doit reposer sur des critères objectifs qui se rapportent à la capacité de l'immigrant de s'adapter à la société canadienne et de s'établir au Canada.